

LICENCE PROFESSIONNELLE ACTIVITÉS JURIDIQUES : MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

## Semestre 6

**BLOC 1 - APPLIQUER LE PERIMETRE DE LA MESURE DE PROTECTION ET SES OBLIGATIONS (COEFF 8)**

### **UE 2 - Limites d'intervention du MJPM**

#### **Modalités de contrôle des connaissances**

---

##### Session 1 ou session unique - Contrôle de connaissances

Nature de l'enseignement	Modalité	Nature	Durée (min.)	Coefficient	Remarques
	Autre modalité	Autre nature			Voir MCC BLOC 1

##### Session 2 : Contrôle de connaissances

Nature de l'enseignement	Modalité	Nature	Durée (min.)	Coefficient	Remarques
	Autre modalité	Autre nature			Voir MCC BLOC 1

## 2-1 - Les limites du mandat

### Présentation

---

#### **2-1 : Les limites du mandat (17,5 h) :**

- Le rôle du mandataire et les limites de sa mission : différents domaines d'intervention (argent, logement, suivi, santé) ; situations justifiant le recours à des services ou interlocuteurs spécialisés, aux différents réseaux et secteurs d'intervention dans les champs éducatifs, sociaux, médico-sociaux, sanitaires.
- Positionnement professionnel : être garant, protection de la personne et risque de substitution, clarification du positionnement entre représentation et assistance ; entre accompagnement social et mandat judiciaire
- L'intervention du mandataire dans les différents domaines de la vie de la personne protégée : approche globale de la situation, intervention en matière familiale, choix de la résidence, protection du logement et des meubles et effets personnels, respect des dernières volontés ; respect autonomie de la personne

## 2-2 - Les actes strictement personnels

### Présentation

---

#### **2-2 : Les actes strictement personnels (3,5 h)**

- Définition, domaine, article 458 C. Civ. et jurisprudence
- Rôle du mandataire